

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ-MOURISCOT »

SIÈGE : HOTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

☎ : 05.59.41.59.41

TELECOPIE : 05.59.24.49.19

## PROCEDURE ADAPTEE (Articles R. 2123-4 et s. du Code de la Commande Publique)

**Annonce intégrale parue au B.O.A.M.P. sous le n° 19-122060**

### **ORGANISME ACHETEUR :**

S.I.A.Z.I.M. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE ILBARRITZ-MOURISCOT)

Mairie de Biarritz - Direction des Marchés Publics

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

☎ : 05.59.41.39.69 - E.mail : [marche@biarritz.fr](mailto:marche@biarritz.fr)

### **OBJET DE L'ACCORD-CADRE :**

Accord-cadre à bons de commande pour les études règlementaires et AMO en études environnementales.

### **DECOMPOSITION EN LOTS :**

- Lot n° 1 : Etudes règlementaires au titre du Code de l'environnement
- Lot n° 2 : Etudes règlementaires au titre du Code de l'urbanisme
- Lot n° 3 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études environnementales

### **DUREE DE L'ACCORD-CADRE :**

L'accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification.

Le montant des commandes susceptibles d'être effectuées pendant la durée de l'accord-cadre variera dans les limites suivantes :

- Minimum : pas de minimum
- Maximum :
  - Lot n° 1 : 65 000,00 € H.T.
  - Lot n° 2 : 45 000,00 € H.T.
  - Lot n° 3 : 35 000,00 € H.T.

### **OBTENTION DES DOSSIERS :**

Le dossier peut être téléchargé à l'adresse suivante : [www.eadministration64.fr](http://www.eadministration64.fr)

### **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :**

Pour toute question ou demande dans le cadre de la consultation, veuillez utiliser prioritairement le profil acheteur de la Ville de Biarritz : [www.eadministration64.fr](http://www.eadministration64.fr)

Une réponse vous sera apportée sur celui-ci.

### **CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :**

La date limite de remise des offres est fixée au 17 septembre 2019 à 12 h 00, par voie électronique à l'adresse suivante : [www.eadministration64.fr](http://www.eadministration64.fr)

Le dépôt des offres doit être effectué uniquement par voie électronique via le profil acheteur (pas d'envoi par courrier ou courrier électronique).